



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Étaient présents 26 : ABRARD Frédéric, ARPAILLANGE Michel, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGÉ Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, FOURCADE Georges, GLEYES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRE Eva, OBIS Eliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole.

Était excusé 1 : AIGOUY Jean

Pouvoirs 1 : AIGOUY Jean pouvoir à METIFEU Marc

Secrétaire de séance : ARPAILLANGE Michel

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES INSTANCES MUNICIPALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal doit procéder à l'élection des nouveaux membres élus dans les 2 mois suivant son renouvellement (CASF, art. R. 123-10).

Les règles entourant la composition du CA sont définies à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil d'Administration du CCAS sera composé comme suit :

- Madame la Maire
- 7 membres élus par le conseil municipal dont un de la minorité
- 7 administrateurs nommés par Madame la Maire représentant des associations qui œuvrent dans le champ de compétence « social »

Il s'agit d'une élection au scrutin de liste, à représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Ainsi, les élus du conseil municipal votent pour une liste entière de candidats présentée par un groupe politique, sans avoir la possibilité d'en changer l'ordre ou de mélanger les listes.

Madame la Maire propose comme représentants élus du conseil municipal :

- Charlotte CABANER
- Laurent PADIOU
- Eva NAUTRE
- Sarah MOUGINOT
- Fabrice LAURENS
- Justine CARREY
- Sarah DJOUDER



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

- De nommer dans la commission d'Appel d'offres :

- Charlotte CABANER
- Laurent PADIOU
- Eva NAUTRE
- Sarah MOUGINOT
- Fabrice LAURENS
- Justine CARREY
- Sarah DJOUDER

- De donner mandat à madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

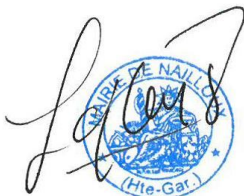
Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission

en Préfecture le : 16/04/2026
de l'affichage le : 16/04/2026

Lison GLEYES
Maire,



Michel ARPAILLANGE
Secrétaire de séance,

